Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 91 (1962)

Heft: 5

Artikel: Ce que l'école attend des parents

Autor: Steinauer, Yvonne

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1040398

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Ce que l'Ecole attend des parents

D'une réunion de parents tenue à Fribourg en janvier, nous parvient l'écho des suggestions émises par une institutrice à propos de la collaboration entre Ecole et Famille. On en lira ci-dessous la première partie.

Au début de cet exposé qui se veut concis et pratique, je crois utile de rappeler un principe bien établi : l'école a été instituée pour aider la famille à remplir les tâches qui devraient être les siennes : *l'éducation et l'instruction des enfants.* Partant de ce principe, il est donc bien entendu que la famille et l'école, pour atteindre leur but commun, doivent absolument collaborer.

Mais, dans le détail, comment va s'établir cette collaboration ?

D'abord, par l'*observation de la ponctualité,* la *régularité des présences.* Personnellement, il est extrêmement rare que j'aie à intervenir dans ce domaine. Mais puisque je touche au chapitre des présences et des absences, permettez-moi ici un petit rappel.

Chers parents, excusez l'absence de vos enfants le plus tôt possible, en cas de maladie : dès le premier matin, ou après-midi. Il est inadmissible qu'après 3, 4 jours d'absence d'un enfant, nous soyons sans nouvelle. Et cela arrive encore. Nous serions en droit de déclencher les sanctions officielles, et qui serait mécontent ? — Dans l'hypothèse où il ne vous a pas été possible de nous avertir, munissez votre enfant d'un court billet d'excuse à son retour en classe pour une absence d'un jour, d'un demi-jour, l'expérience nous ayant appris à nous méfier des racontars des enfants. Bien des parents le font spontanément et nous les en remercions.

Que les demandes de permission soient rares, exigées par des motifs vraiment sérieux, demandées autant que possible d'avance. Il est inadmissible là encore que nous soyons mis devant le fait accompli. Que ces demandes de permission soient faites par écrit ou par téléphone des parents, mais non pas par les enfants qui peuvent nous raconter n'importe quoi.

Autre collaboration : *la tenue.* Nous félicitons les mamans qui envoient en classes des enfants propres, nets, bien tenus, les mamans qui veillent à la bonne ordonnance des vêtements, des livres, de la chevelure, spécialement, chez Mlles les grandes filles ; les mamans qui, en été, munissent leurs grandes filles de vêtements décents et de tenues de bain convenables. Les attentats à la pudeur des enfants n'ont-ils pas souvent pour origine la manière stupide dont sont parfois habillées des fillettes, voire des garçons ?

Nous félicitons aussi les parents qui ont su inculquer le *respect* du maître ou de la maîtresse, de bonnes habitudes de *politesse :* saluer,

remercier, s'excuser, surveiller son langage . . . Ces habitudes-là, l'école peut essayer de les donner ; c'est à la maison qu'elles s'acquièrent.

Un des grands points où la collaboration école-parents trouve l'occasion de s'affirmer, c'est la fameuse question des *devoirs à domicile.* Permettez-moi de vous lire ce que nous apprenions à ce sujet dans nos cours de méthodologie :

> Les devoirs à domicile présentent de grands avantages moraux : ils sont pour l'enfant un bon exercice d'ordre, de ponctualité, d'initiative, de volonté. L'enfant est obligé d'organiser son travail, de le mener à bien en dehors de la contrainte et de la surveillance de la classe. D'autre part, les heures d'école sont limitées, les devoirs d'application n'y peuvent guère trouver place. Ajoutons que les tâches à domicile peuvent servir de trait d'union entre l'école et la famille. Elles donnent aux parents l'occasion de contrôler les progrès de l'enfant ; enfin, elles sont un moyen de parer un peu aux dangers de la rue et au vagabondage.

Etant donc bien entendu que le maître donne, en quantité raisonnable, une tâche préparée, que l'enfant peut accomplir seul, et qui lui laissera le temps de jouer, l'école est en droit d'attendre des parents une *surveillance* et un *contrôle.* Qu'on se comprenne bien ! Il ne s'agit pas pour les parents de contrôler dans le détail, tous les jours, l'exactitude de chaque calcul ou de chaque exercice de grammaire, la récitation de chaque leçon. *L'enfant doit travailler seul* et porter la responsabilité de sa tâche. Il s'agit pour les parents de surveiller et de contrôler si l'enfant a pris le temps d'écrire correctement ses devoirs et d'étudier ses leçons. Je constate souvent, en corrigeant les devoirs, que telle élève a recommencé son exercice ou ses problèmes, le papa ou la maman ayant jugé que le travail n'était pas assez soigné. Voilà une excellente collaboration que nous aimerions voir s'établir dans chaque foyer.

La *longueur* des devoirs est sujette à des appréciations contradictoires. Il m'est arrivé, comme à d'autres collègues sans doute, de m'entendre dire, la même semaine, d'ailleurs très gentiment, par un papa, que je donnais des devoirs écrits trop longs, et par une maman, que je n'en donnais pas assez. Il peut arriver que nous ayons mal calculé la longueur d'un devoir, qu'un enfant ait mal compris ou mal noté ce que nous demandions. En outre, nous jugeons que certains travaux, par exemple une conjugaison qui s'étale plus longuement dans le cahier, demandera un effort d'attention et de réflexion moins soutenu qu'un exercice d'analyse ou de phraséologie d'une page. A mon avis, pour fixer les devoirs, le maître doit se baser sur la capacité de l'élève moyen. Si les parents constatent qu'habituellement leur enfant n'arrive pas au bout de sa tâche dans un temps convenable, c'est pour eux un moyen de se rendre compte des réactions de l'écolier en face du programme et d'en discuter avec le maître ! Cette discussion peut aboutir à deux constatations. Si les autres enfants n'accusent pas les mêmes difficultés,

les tâches sont raisonnables et l'enfant en question est faible, lent, inapte à se concentrer. Il s'agit donc de l'aider d'une manière effective. Ou bien le maître peut alors se rendre compte que ses exigences dépassent la mesure et qu'il doit réviser sa manière de faire, surtout vis-à-vis de tels élèves à qui on doit moins demander.

La surveillance des devoirs éclaire les parents sur les points faibles de leurs enfants, et s'ils en ont le temps, la possibilité, ils peuvent y remédier en faisant, par exemple, des dictées supplémentaires, en faisant répéter la table de multiplication ou résoudre de petits problèmes imitant ceux que l'enfant n'a pas su débrouiller tout seul, ou même, le cas échéant, en ayant recours à des leçons particulières.

A propos des travaux à domicile, une collaboration des parents, bénévole celle-là, mais fructueuse, sera très appréciée : c'est lorsqu'ils mettront à contribution leurs talents pour orner un cahier, dresser une cartographie, tracer un beau titre, rassembler des documents, établir une collection, et pour les mamans, passer une couture à la machine, fixer une fermeture-éclair, choisir et diriger un modèle de pullover, repasser un jupon, que sais-je ? Et puisque je parle d'*ouvrages manuels,* je crois me faire l'écho des institutrices en demandant aux mamans d'apprendre à tricoter à la petite fille qui va commencer l'école et qui sera si fière de montrer ses talents : d'encourager la fillette plus grande à avancer sa mitaine ou sa chaussette, à perfectionner son tricot, à munir l'adolescente d'un ouvrage où elle pourra appliquer, développer ce qu'elle a appris à la leçon de couture et qui lui donnera, par ailleurs, l'impression d'être très utile à sa maman et le désir de continuer. Certains parents font tout cela de bon gré, complaisamment, rendant ainsi service à leurs enfants, tissant ce lien entre l'école et le foyer.

Pour que l'enfant mène à bien son travail à domicile, il faut qu'il soit entouré d'une *ambiance de calme,* de silence, qui favorisera l'attention, la réflexion, la concentration de son esprit. La tâche des parents est donc d'établir cette ambiance : prévoir pour chacun la place où il pourra s'installer avec une lumière suffisante, faire taire radio et tourne-disques, tourner le bouton de la TV, ou alors exiler ces appareils de la pièce où travaille l'enfant (ou vice-versa). C'est évidemment un sacrifice pour les parents de se priver de l'une ou de l'autre émission pour favoriser le travail de l'écolier, mais ce sacrifice est nécessaire. Comment voulez-vous qu'un enfant étudie d'une manière fructueuse à côté d'un poste de radio ou de TV en activité ? Dans ce domaine, malheureusement nous pensons que bien des foyers n'ont pas encore compris leur devoir, qui s'appelle abnégation, oubli de soi. Je ne veux pas m'attarder sur le devoir qui incombe aux parents d'écarter leurs enfants de telle ou telle émission qui n'est pas de leur âge. Ceci est plutôt d'ordre moral et dépasse le cadre de cet exposé. Mais ce que je veux défendre, c'est le *droit au repos des enfants.* Les émissions de la TV, à partir de 8 heures du soir, en principe, ne sont pas pour eux. A

plus forte raison, puisqu'à ces heures-là, des enfants en âge d'école primaire doivent gagner leur lit. Il y a des écoliers qui vont se coucher trop tard et qui, le matin, bâillent interminablement. Ce manque de sommeil ne menace pas tellement les petits, mais plutôt nos garçons et filles de 11, 12, 13 ans. Que les parents se montrent énergiques et une fois le rebelle au lit, qu'ils éteignent d'une main ferme la lampe de chevet, qui permet encore de lire jusqu'à 10 heures, 10 heures et demie et même plus tard.

Que l'on veille aussi à ce que le dimanche ne soit pas une journée trop fatigante ! Une excursion lointaine ou une certaine façon de pratiquer le sport, peuvent n'être pas éprouvantes pour un adulte, mais se révéler trop pénibles pour un enfant. Le lundi matin, celui-ci devrait être frais et dispos. Combien de fois constatons-nous que c'est le jour où nos écoliers paraissent le plus las ?

La vigilance sur les devoirs à domicile, dans une ambiance ad hoc, présuppose évidemment la présence des parents à la maison, celle de la mère en premier lieu, dès la sortie de l'école. Il ne m'appartient pas d'analyser les causes sociales, financières, morales, de l'absence du logis de la maman ou des parents durant la soirée. Je ne peux que souhaiter que tous ceux à qui il appartient d'apporter une amélioration dans ce domaine y travaillent avec diligence et efficacité.

YVONNE STEINAUER

L'actualité — Fête des Mères, Journée pédagogique des maîtres et maîtresses des Ecoles secondaires — nous oblige à reporter au prochain numéro la suite des articles de Jean Clément et de Sr M.-Agnès.